



**Conseil communal
Penthalaz**

Procès-verbal n° IIII

Séance du 23 janvier 2012

Composition du bureau

Monsieur Daniel Traini, Président,
M. Piéric Freiburghaus et M. Gérald Santschy, scrutateurs,
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

* * *

Monsieur Daniel Traini, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à M. Bonny, boursier communal, à M. Dutoit, représentant de la presse ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 47. Excusés : Mme Aurianne Bezençon, MM. Sergio Barbosa, Claude-Alain Zbinden
Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2011.

La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

- M. Christoph Loetscher fait remarquer que lors de la séance susmentionnée, M. Gérald Santschy, scrutateur, était absent ; c'est donc Mme Céline Guex, scrutatrice suppléante qui l'a remplacé.

- Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, souhaiterait que l'intervention de M. Fritz Waelti (point n°2 concernant le préavis municipal n° 08-2011) figure en intégralité dans le procès-verbal de la séance du Conseil du 5 décembre 2011.

La parole n'étant plus demandée, le PV est accepté avec les modifications citées ci-dessus.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

M. Daniel Traini, Président, lit une lettre provenant de la SIC (Société Industrielle et Commerciale) Gros-de Vaud précisant qu'un forum politico-économique en vue des élections au Grand Conseil vaudois se tiendra le jeudi 9 février 2012 à l'Aula des Trois-Sapins à Echallens et invite les personnes intéressées à prendre contact avec lui.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier-Charrotton, Syndique, informe l'assemblée des points suivants :

- **Piscine :**

Après quelques semaines d'ouverture, le restaurant de la piscine, qui avait une autorisation provisoire, a dû fermer ses portes pour la saison d'hiver. Cette fermeture est, malheureusement, liée à un problème de chauffage.

- Parking de la Coop :

Suite à la restriction de parcage que la Municipalité a mise en place (max. 5.00 heures) dans diverses zones, l'EMS de la Venoge a procédé à la mise à ban de son parking, dont la Coop est locataire. En effet, plusieurs véhicules venaient stationner pour la journée sur ce parking gratuit ne laissant plus l'opportunité aux clients de trouver des places de parc pour effectuer leurs courses.

Dans un premier temps, les contrevenants ont reçu un avertissement, puis ont été dénoncés. La Commune établit les ordonnances pénales (anciennement sentences municipales) mais elle n'a pas les compétences légales pour annuler une dénonciation.

Les personnes qui les contestent doivent passer par la Coop. Toutefois, il est vrai que l'argent ainsi récolté va directement dans les comptes de la Commune.

- Démarches de sponsoring et partenariat :

Des démarches sont en cours, des rencontres ont eu lieu. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue à la Municipalité.

Par contre, quelques annonceurs ont acheté un emplacement publicitaire à la patinoire.

- Séance publique :

Les membres du Conseil communal sont invités à participer à la soirée tout public, organisée le mercredi 21 mars 2012 à 19h00 par la Municipalité qui présentera ses intentions ainsi que les affaires en cours pour la législature 2011 – 2016. Trois intervenants prendront la parole.

- M. Eric Joseph désire des précisions au sujet du montant des amendes (Fr.120.-) du parking de la Coop ?
Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, souligne que le montant de ces amendes est de compétence municipale et qu'il est réparti comme suit : Amende Fr. 90.-- + Fr. 30.-- de frais.

M. Yves Jauner, Municipal, n'a pas de communication.

M. Yvan Rochat, Municipal, n'a pas de communication.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, présente les points suivants :

- Cimetière :

L'aménagement de la zone columbarium du cimetière est enfin terminé. Un arbre et des arbustes ont été plantés, et l'ancien autel de l'Eglise Saint-Martin y trône désormais.

- Déchets :

Une étude est toujours en cours pour l'implantation de moloks sur tout le territoire communal. Plusieurs mises à l'enquête ont eu lieu durant l'automne. Certaines aboutissent, d'autres posent problème. Les membres du Conseil communal seront informés de la suite des événements ainsi que du mode de taxation des déchets lors de la prochaine séance du Conseil.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, remercie M. Roan Vallat pour son excellent travail dans ce dossier.

Deux nouveaux sacs de 1000 l. pour la récolte du PET à l'édicule public vont être installés d'ici deux mois ; les containers actuels de 360 l. vont être déplacés pour l'un à l'école et pour l'autre à la piscine.

La journée « Coup de balai » se déroulera le samedi 31 mars 2012.

- Cartes CFF :

En 2011, la Commune de Penthalaz associée à celles de Penthaz, Daillens, Lussery-Villars et Vufflens-la-Ville a acquis 4 abonnements de cartes journalières. Plus de 86% des cartes ont été vendues sur l'année 2011 (79% en 2010), dont 75% aux communes déjà citées, le solde ayant été vendu aux citoyens des communes limitrophes.

Au vu de ce succès, la Commune de Mex a rejoint les communes associées pour 2012 et de ce fait, Penthalaz a acquis 5 abonnements.

- Personnel communal :

Le 9 janvier dernier, l'administration communale a engagé Mademoiselle Florence Berger, apprentie employée de commerce de 2ème année, suite à la rupture de son contrat d'apprentissage avec son ancien formateur. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue. La décision d'engager une nouvelle apprentie de 1ère année en 2012 interviendra prochainement.

C'est à fin février 2012 que M. Michel Bezençon quittera officiellement ses fonctions au sein de la Commune pour prendre sa retraite.

Le 1er janvier 2012, Mme Béatrice Gaille a été chaleureusement remerciée pour ses 20 ans d'activité au sein de la garderie « Les Petits Poussins ».

Depuis le 1er décembre 2011, Mme Sophie Mizar a réduit son temps de travail à la bourse communale. Son taux d'activité a ainsi passé de 60% à 30%.

Uniquement pour la saison de la patinoire, la Municipalité a fait appel à trois personnes travaillant à l'heure. Il s'agit de :

M. Denis Gaudard pour la réfection de la glace,

Mme Catherine Bourgeois pour la buvette en semaine,

Mme Diane Rossel pour seconder ou remplacer Mme Bourgeois si nécessaire et pour assurer les week-ends sans bénévolé.

La Municipalité informe l'assemblée qu'elle a porté son choix sur Mme Anne-Laure Girard de Penthalaz pour succéder à M. Jean-Daniel Bonny, boursier communal, qui part à la retraite en août 2012.

Mme Girard commencera son activité au sein de la Commune le 2 avril prochain.

Des négociations sont en cours entre les Municipalités de Penthalaz et de Lussery-Villars pour la reprise de leur bourse communale, actuellement gérée par Cossonay.

La réorganisation des tâches et de la communication au sein de l'administration se poursuit en 2012, toujours avec l'aide de M. Gaillard de PricewaterhouseCoopers (PWC). Il en sera fait de même pour le Service Extérieur.

M. Pierre-André Ischi, Municipal, n'a pas de communication.

M. Eric Joseph a constaté que l'eau de la fontaine de la rue de la Gare coule à nouveau. Il souhaiterait savoir si les autres fontaines du village ont été remises en route, si le niveau des réservoirs est optimum, où en est la production d'eau ?

M. Pierre-André Ischi, Municipal, se renseignera et rendra réponse lors du prochain Conseil.

Le Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

1. Rapport de la Commission relatif à la fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour le cautionnement pendant la durée de la législature 2011 - 2016 (Préavis municipal n°09-2012).

M. Antonio Gatto, rapporteur, lit le rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet. La discussion est ouverte.

M. Didier Chapuis dépose un amendement (voir annexe 1) au préavis n° 09-2012 et en donne lecture à l'assemblée.

Il propose les conclusions ci-après :

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2011 – 2016 :

1. Plafond d'endettement : CHF 26'000'000.-

2. Plafond de risques pour cautionnement et autres engagements : CHF 3'000'000.-

- M. Pierre-Alain Epars demande aux Conseillères et Conseillers de soutenir cet amendement.

- M. Antonio Gatto, pour sa part, se demande s'il est avéré que la Commune puisse être mise sous tutelle pour surendettement et attire l'attention de M. Didier Chapuis sur le fait que c'est l'ensemble des conseillers communaux qui prendra les décisions, en leur âme et conscience, d'accorder ou non des crédits à la Municipalité tout au long de la législature 2011-2016.

- M. Nicolas Borgeaud relit un extrait du préavis municipal n° 09-2012 qui dit que :

« L'Autorité de surveillance des finances communales (ASFCo) a établi un ratio, intitulé «quotité de la dette brute », permettant d'évaluer l'endettement ainsi créé par rapport à la situation des finances communales.

Le plafond maximum demandé par la Municipalité amène ce ratio à 244.74% en cours de législature, soit une situation qualifiée de « critique ».

L'ASFCo a fixé le niveau d'intervention auprès des communes à la valeur de 250%, soit en plein milieu de cette zone dite critique. Cela détermine pour Penthalaz, la limite maximum à ne pas franchir de CHF 29'000'000.-. »

- M. Pierre Zurbrügg fait part de son inquiétude quant aux futures dépenses. Il espère que la Commission des Finances a bien étudié le plan des investissements proposé par la Municipalité et suggère à celle-ci de vraiment se fixer des priorités pour ces futurs investissements.

- M. Antonio Gatto répond affirmativement concernant l'étude du plan d'investissements très détaillé. Il demande à la Municipalité si elle pourrait, dans le cadre d'un tel préavis, le faire parvenir à chaque Conseillères et Conseillers afin qu'ils puissent se faire une idée de son contenu ?

- Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, signale qu'après concertation, la Municipalité a décidé de ne pas distribuer ce document à tous les membres du Conseil étant donné qu'il s'agit, pour une grande partie des objets, seulement d'intentions.

Les projets qui aboutiront seront présentés, sous forme d'un préavis, devant le Conseil communal.

A noter que la Commission de Gestion a reçu ce plan d'investissements.

- Mme Sandrine Berthoud demande à la Municipalité si elle prend parfois des engagements oraux pour certains projets étant donné qu'elle a lu dernièrement dans un quotidien que la Commune, en collaboration avec l'EMS, allait construire un bâtiment communal ?

- Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, rappelle que l'année dernière le Conseil communal a accordé un crédit de Fr. 180'000.- pour l'étude de ce projet et qu'il se trouve toujours à ce stade. Le concours d'architecte a été prolongé.

- M. Piéric Freiburghaus dépose un nouvel amendement (voir annexe 2) au préavis n° 09-2012 et en donne lecture à l'assemblée.

Il propose les conclusions ci-après :

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2011 – 2016 :

3. Plafond d'endettement : CHF 23'000'000.-

4. Plafond de risques pour cautionnement et autres engagements : CHF 3'000'000.-

M. Daniel Traini, Président, donne une explication détaillée sur la procédure de votation selon la technique de « La chaussette retournée » ! Il passe en vote premièrement l'amendement le plus restrictif, c'est-à-dire celui proposé par M. Piéric Freiburghaus et relit les conclusions de cet amendement. A noter que M. Emilien Kovaliv scrutateur suppléant, remplace M. Piéric Freiburghaus lors de cette votation.

Résultats du vote : l'amendement est REFUSE par 37 non, 4 oui et 5 abstentions

Le Président passe ensuite au vote de l'amendement proposé par M. Didier Chapuis non sans avoir au préalable relu les conclusions.

Résultats du vote : l'amendement est ACCEPTE par 38 oui, 7 non et 1 abstention.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 09-2012, ouï le rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet, ouï l'amendement de M. Didier Chapuis sur ce préavis, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- de modifier les conclusions du préavis municipal n°09-2012 par les conclusions de l'amendement déposé par M. Didier Chapuis, conseiller communal, à savoir de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2011 – 2016 :

5. Plafond d'endettement : CHF 26'000'000.-

6. Plafond de risques pour cautionnement et autres engagements : CHF 3'000'000.-

2. Rapport de la Commission relatif à la construction du local des pompiers – complément au préavis municipal n° 85-2011 (Préavis municipal n° 10-2012)

M. Pierre-Alain Epars, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
La discussion est ouverte.

M. Piéric Freiburghaus précise que ce n'est pas le maître d'œuvre qui suit le chantier, mais bien l'architecte.

Le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 10 – 2012, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. De modifier le point 2 des conclusions du préavis no 85-2011 comme suit :

D'autoriser la Municipalité à déléguer la construction du local pour le service incendie à une entreprise générale de constructions, qui en devient le maître d'œuvre.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 45 voix et 1 abstention.

3. Nomination/dissolution de Commissions

Nomination de la Commission « Statuts ORPC Gros-de-Vaud » (Organisation Régionale de la Protection Civile)

- Pour le groupe Socialiste, Verts et sympathisants :
MM. Jérôme Ischi, Marc-Eugène Viret, Stéphane Zürcher
- Pour le groupe Indépendant de Penthaz :
Mmes Sylvette Grandchamp et Christiane Chevalier
- Pour le groupe Radical-Libéral :
Mlle Magali Demierre et M. Miguel Lopes

Nomination de la Commission « Eau et Réservoirs » :

- Pour le groupe Socialiste, Verts et sympathisants :
MM. Pascal Affolter, Pierre-Michel Devenoge et Jean-François Perusset
- Pour le groupe Indépendant de Penthaz :
MM. Jean-Claude Andrey et Jean-Rudolph Hubschmid
- Pour le groupe Radical-Libéral :
MM. Christoph Loetscher et Fritz Waelti

4. Propositions individuelles

Informations du bureau du Conseil :

- La date du prochain Conseil est fixée au lundi 2 avril 2012. Séance de préparation des groupes le lundi 26 mars 2012.
- Le Président, Daniel Traini, rappelle la nouvelle procédure concernant l'envoi des préavis municipaux par e-mail effectué par le greffe. Il espère que cette nouvelle façon de procéder convient à tout le monde.
- Merci de réserver la date du dimanche 11 mars 2012 en vue des élections du Conseil d'Etat et de 5 votations fédérales. Les personnes qui seront absentes ce jour là sont priées de s'excuser à l'issue de la séance auprès de la secrétaire.

- Forum des Législatifs : mercredi 2 mai 2012, une formation des bureaux électoraux et des municipalités sous la forme d'une mise en scène aura lieu à Echallens. Pour ce faire, le Président aimerait que 2 ou 3 personnes à vocation théâtrale se joignent à lui.

- Présentation officielle d'une table qui ravie les Conseillères et Conseillers pour les futures séances du Conseil communal

- M. Yvan Rochat, Municipal, informe que le Département de l'économie a approuvé préalablement, le 9 janvier 2012, sous réserve des droits des tiers, le Plan Partiel d'Affectation « les Câbleries de Cossonay – Secteur Nord ».

Cette information a été communiquée aux opposants.

S'il n'y a pas de recours d'ici à mi - février, ce projet sera définitivement approuvé.

Il annonce encore la date du samedi 05 mai 2012 qui a été retenue pour la sortie du Conseil.

- M. Jean-Claude Andrey souhaiterait que la Municipalité étudie la possibilité de pouvoir, en cas de besoin, approvisionner en eau la commune de Dailens grâce au réservoir de Montjoux. Actuellement, ce réservoir commun ne « fonctionne » que dans un sens.

- M. Piéric Freiburghaus tient à signaler que l'éclairage le long du chemin de l'Islettaz est désormais fonctionnel. Il en remercie la Municipalité.

- M. Pierre-Alain Epars revient sur l'éclairage du passage piéton situé entre le lavoir et le restaurant de la Gare. Vu la disposition des luminaires, ce passage est indirectement éclairé et cela ne semble pas suffisant. La Municipalité prend note de cette remarque.

- Mme Claudine Martin, secrétaire du Conseil, informe les Conseillères et Conseillers qu'en cas de demande, elle tient à leur disposition le détail des vacations pour les mois de juin à décembre 2011.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Traini, Président clôt la séance à 21h32

Le Président



Daniel Traini



La secrétaire



Claudine Martin